



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2011.

C'est dans le cadre du ZENITH d'Auvergne et pendant le « CARREFOUR de TOUTES les PÊCHES » à Cournon (Clermont-Ferrand) que s'est tenue le dimanche 16 janvier 2011 à neuf heures l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche.

le Secrétaire Général, Robert MENQUET, après les souhaits de bienvenue, ouvre la séance en excusant le Président Alain FAVORELLE, absent pour des raisons de santé.

Un Hommage est rendu à Henri LIMOUSIN, parrain de la FFMGP et une minute de silence est observée, à laquelle est associée la mémoire de Thierry WIESER, notre confrère disparu en cours d'année.

Ensuite il est donné lecture par Robert MENQUET du rapport moral, rédigé par le Président Alain FAVORELLE. Suite à la présentation du rapport moral il est procédé au vote ; le rapport Moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

La lecture du Bilan financier est faite par le Trésorier Francis CHAUVET et tout un chacun a la possibilité d'accéder aux comptes pour vérification ; suite au vote, la comptabilité est acceptée et le rapport financier est entériné à la majorité moins une voix (le commissaire aux comptes).

Il est donné acte des actions menées et des quatre salons où la FFMGP était représentée en 2010 : Clermont-Ferrand, Paris, Nantes et Toulouse.

Pour cette nouvelle année ces présences seront renouvelées et au passage il est fait appel aux volontaires pour aider à tenir le stand Fédéral.

Christophe MAFFEZZONNI a procédé à la présentation du projet de collaboration entre la FNPF et la FFMGP et invite les guides présents à donner leur avis.

Le Secrétaire Général souligne la confiance et les excellents rapports qui s'instaurent entre les représentants de la FNPF et ceux de la FFMGP, même si quelques divergences existent.

Ensuite il est évoqué les suites des projets que nous avons évoqué en AG en 2009 et en 2010, concernant les UC Mer et UC Handicapés dont nous sommes heureux de voir enfin l'aboutissement.

La présentation de l'UCC MER est faite par le Secrétaire Général et les informations sur cette formation sont fournies, ainsi que les critères de positionnement :

- BPJEPS obligatoire depuis plus de trois ans.
- Permis côtier (six miles) où hauturier depuis plus de trois ans.
- Maîtriser les techniques de pêche en mer.
- Exercer une activité d'animation, guidage ou formation dans le domaine de l'enseignement de la pêche depuis plus de trois ans.

- Il est en outre précisé que le titre de Capitaine 200 ne donne aucun droit en matière de guidage car c'est un diplôme de la marine marchande, que sa possession oblige malgré tout de posséder le BPJEPS et l'UCC Mer pour exercer comme Moniteur Guide de Pêche. Ses titulaires bénéficient d'allègements de formation.

Il faut souligner que la détention du Capitaine 200 est un plus pour tous ceux qui travaillent sur les épaves et les spots très éloignés ou qui font du « charter pêche ».
Pour exemple : en montagne il existe différentes catégories, un Moniteur de ski ne peut évoluer sur les zones glacières de haute montagne que s'il est en possession du diplôme de Guide de Haute Montagne.

Stéphane FAUDON nous indique que l'Ecole de formation de MARVEJOLS va renforcer le contenu et augmenter la durée de son stage UCC MER ; des contacts vont être établis avec l'Ecole de formation de CAULNES afin d'uniformiser les deux formations.

L'annonce du CS Handicap et les explications sur ce CS nous sont données par Stéphane FAUDON ; d'une durée de trois semaines à Marvejols il est précisé qu'il est ouvert à tous les BPJEPS.

Glen GRAPINET aborde le sujet des rapports entre la FFMGP et l'Europe, le compte rendu des actions entreprises est fait.

Concernant la lutte contre les « guides marrons », il est une nouvelle fois de plus indiqué la marche à suivre : chacun dans son secteur doit interpellé les personnes qui lui semblent en dehors des « clous ».

- Prendre les précautions d'usage, et toujours vérifier les "on dit".
- Leur demander dans un 1er temps (amicalement) s'ils sont en règle : diplôme, RC pro, n° Siret, carte pro.
- S'ils ne le sont pas il faut leur conseiller de passer le BPJEPS ou une VAE.
- Si ces personnes le désirent nous pouvons les aider.
- En cas de refus et de « fin de non recevoir » : prévenir Jeunesse et Sports, Inspection du travail (DRDTE), et l'URSSAF
- Dans tous les cas prévenir la FFMGP de l'action entreprise.

L'AG de 2012 verra l'élection du nouveau Conseil d'Administration il est fait appel aux bonnes volontés ; il faut du « sang neuf pour remplacer l'équipe actuelle » et poursuivre le travail entrepris.

Le Secrétaire Général nous informe que depuis le début de l'année la FFMGP (ainsi que le syndicat SFFMGP) sont immatriculés à l'INSEE et ont obtenus un numéro de SIREN.

Il est décidé à l'unanimité de continuer à mettre en avant notre professionnalisme, de renforcer et développer l'impact de la FFMGP dans les médias et auprès du public.

Il est évoqué la création de « Compagnies » Départementale où Régionales, afin de faciliter le développement des activités de guidage et d'entraides entre les guides. Certains guides ont déjà entamé cette démarche et cela semble positif.

A douze heures la clôture des débats a lieu et après les remerciements à tous les présents le Secrétaire Général lève la séance.

Le Secrétaire Général de la FFMGP
Robert MENQUET

Le Président de la FFMGP
Alain FAVORELLE